SAGE de la rivière VENDEE

RAPPORT ANNUEL

Année 2014.

Approuvé en CLE
le 15 juin 2015

Cellule animation SAGE
Secrétariat • IIBSN
Maison du département
CS 58880 79028 NIORT cedex

t. 05 49 78 02 60
f. 05 49 78 02 66

m. contact@sevre-niortaise.fr
s. www.sevre-niortaise.fr

Sommaire

La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement.
Ce rapport est adopté en séance plénière puis est transmis au préfet de la Vendée, préfet coordonnateur de bassin ainsi qu'à l'agence de l'eau Loire Bretagne.
Ce rapport établit le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2014 de la procédure d'élaboration du SAGE de la rivière Vendée et des activités d'animation dans le cadre de la cellule animation SAGE interne à l'IIBSN.

I Le contexte géographique du SAGE de la rivière Vendée 10
Le contexte socio-économique 11
II Commission Locale de l'Eau : organisation et animation 12
Organisation 12
Missions d'animation 12
Fonctionnement de la CLE 13
Présidence de la Commission Locale de l'Eau 13
Structure porteuse 13
Composition de la CLE 13
Les objectifs et contenu du SAGE Vendée 14
Le tableau de bord du SAGE 15
Rappel historique 21
III Mise en œuvre du SAGE - année 2014- 21
Bilan de l'activité 21
Calendrier des réunions (CLE, Bureau et Comité et commission) 21
Avis rendu par la CLE sur les projets de contrat 23
Avis rendu par la CLE sur les dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau 23
Avis sur dossiers soumis à consultation 23
Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE 24
Calendrier prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre du SAGE 24
Activités connexes au SAGE - année 2014 - 26
Participation aux réunions niveau régional ou bassin 26
Suivi d'études de mise en œuvre du SAGE 26
Suivi des contrats liées aux masses d'eau 26
Bilan de l'activité Etude « zones humides » 29
Suivi et accompagnement des inventaires à l'échelle communale 29

« Porté à connaissance » des modalités d'inventaires 31
Participations à des journées techniques sur la thématique « zones humides » ou biodiversité 31
Outils de pré-localisation : Indice de confiance 32
Tableau de bord des SAGE 32
Autres thématiques 33
Actions de communication 34
Annexes 37

Cartes

CARTE 1 Présentation du périmètre du SAGE du bassin de la rivière Vendée 9
CARTE 2 Périmètres du SDAGE Loire Bretagne, du Marais poitevin et du SAGE du bassin de la Vendée 10
CARTE 3 Occupation du sol 11
CARTE 4 Volumes déclarés à l'AELB pour usage irrigation, toutes ressources confondues 15
CARTE 5 Volumes utiles des réserves de substitution 15
CARTE 6 Connaissance du phénomène inondation (contribution dans le cadre du SRCE Pays de la Loire) 16
CARTE 7 DICRIM 16
CARTE 8 Evolution de la qualité de l'eau sur les paramètres Nitrates, Proliférations végétales, matières azotées, MOOX, matières phosphorées entre 2007 et 2011 (périmètre SAGE Vendée) 16
CARTE 9 Réseaux de suivi de la qualité des eaux superficielles 17
CARTE 10 Points de suivi de la qualité des eaux 17
CARTE 11 Points de suivi piscicoles connus depuis 1965 17
CARTE 12 Sondages piscicoles et calcul de l'IPR associés 17
CARTE 13 Contexte piscicole 18
CARTE 14 Inventaire des ouvrages hydrauliques : hauteur de chute 18
CARTE 15 Inventaire des zones et des plans d'eau (dec.2014) 18
CARTE 16 Localisation de foyers de renouées asiatiques 18
CARTE 17 Sous objectif 3 du SAGE : Limiter l'impact des plans d'eau sur le milieu 19
CARTE 18 CTGQ sur le périmètre du SAGE Vendée 27
CARTE 19 CTMA sur le périmètre du SAGE Vendée 28
CARTE 20 Périmètre du futur CTMA Vendée-Mère 28
CARTE 21 Etat d'avancement – inventaire des zones humides fin 2013 et fin 2014 30

Figures

Figure 1. Composition de la CLE du SAGE Vendée : répartition entre collèges 14
Figure 2. Historique de l'élaboration du SAGE Vendée (période 1996-2013) 20
Figure 3. Communes engagées dans la réalisation des inventaires et présence de l'animatrice (en vert) pour l'année 2014 (beige autre personne de l'IIBSN) 29

Figure 4. Sortie du 18 dec. 2014 en présence de C. DUCOMMUN : ici parcelle à Champagné-les Marais(85) 31
Figure 5. Sortie du 16 fév.. 2014 en présence de Laurent CANER : ici parcelle à Bessines (79) 31
Figure 6. Indicateurs définis dans le cadre des deux SAGE ; en vert, les indicateurs déjà intégrés, en jaune les indicateurs en cours de traitement, en gris les indicateurs non abordés en 2012. 32
Figure 7. les 16 plans d'eau ayant fait l'objet de mesures bathymétriques *in situ* 33
Figure 8. Plaquette d'information sur le SAGE Vendée à destination des élus locaux 35

Tableaux

Tableau 1 Récapitulatif de la présence des membres aux séances plénières de la CLE 21
Tableau 2 Liste des réunions organisées par la cellule animation en **2014** pour l'animation de la CLE 22
Tableau 3 Calendrier prévisionnel année 2015 24

Annexes

ANNEXE 1. Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Vendée (29 oct. 2010) 39
ANNEXE 2. Liste de communes du périmètre du SAGE Vendée 42
ANNEXE 3. Liste des courriers reçus par la CLE sur l'année **2014** 44
ANNEXE 4. Liste des courriers expédiés par la CLE sur l'année **2014** 47
ANNEXE 5. Liste des réunions liées à la CLE du SAGE Vendée depuis 1997 50
ANNEXE 6. 50
ANNEXE 7. Réunions invitant la cellule animation ou le Président de la CLE 51
ANNEXE 8. Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SAGE –année 2014- 53
ANNEXE 9. Revue de presse année 2014 60
ANNEXE 10. Délibération de la CLE approuvant le rapport d'activité en date du 15 juin 2015 61

CARTE 1 Présentation du périmètre du SAGE du bassin de la rivière Vendée

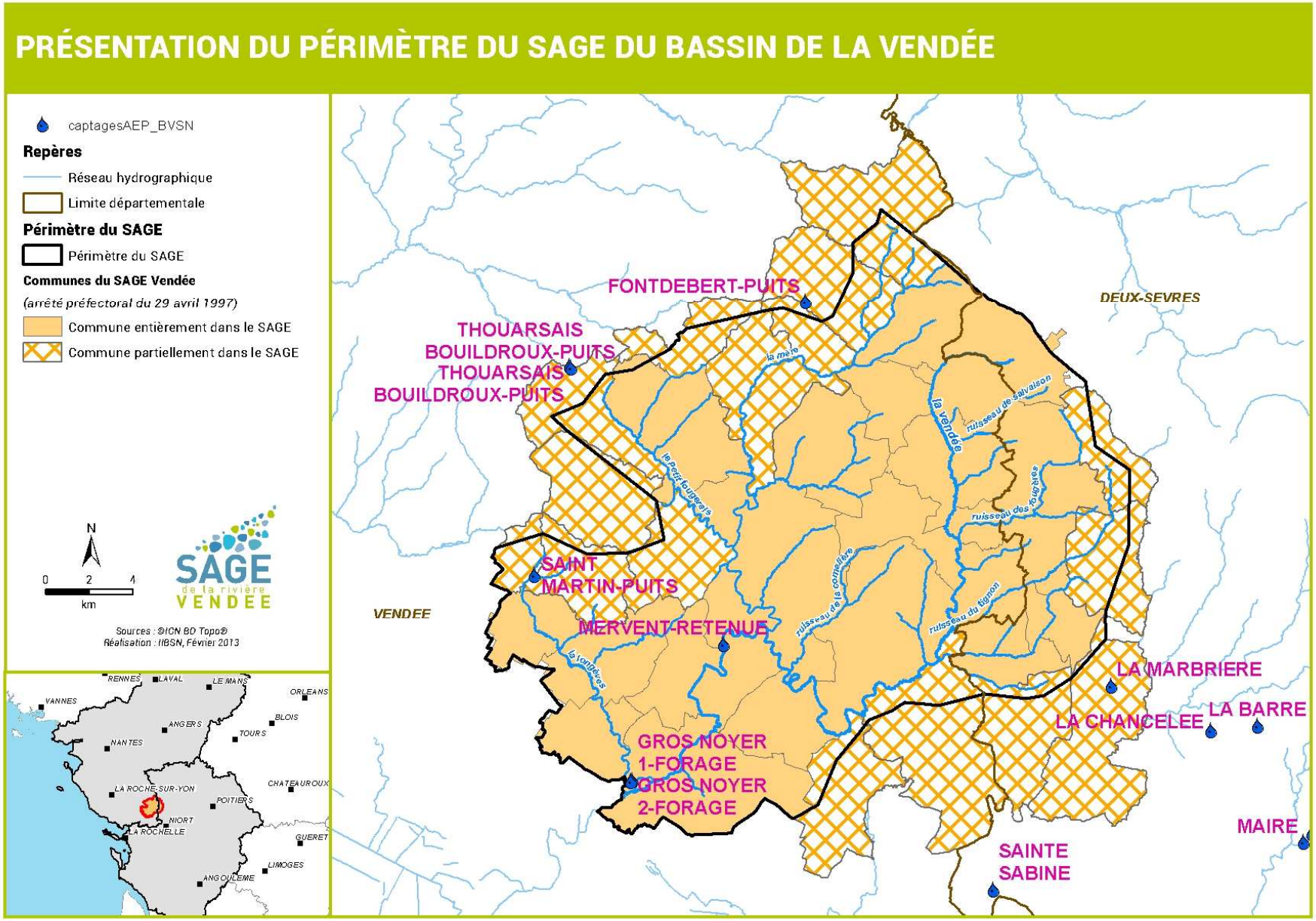

I Le contexte géographique du SAGE de la rivière Vendée

Le Marais Poitevin constitue un territoire de près de 100 000 ha occupant l'ancien golfe du Poitou.
Du point de vue hydrographique, le Marais Poitevin s'étend, en partie, sur trois bassins versants, qui sont d'ouest en est ceux du Lay, de la Vendée et de la Sèvre niortaise. Sur chacun de ces bassins est actuellement élaboré un Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux. Ainsi, le bassin versant de la rivière Vendée contribue à l'alimentation en eau d'une zone humide classée seconde de France par sa superficie.

Le territoire du SAGE du bassin de la Vendée s'étend sur 2 régions (Poitou-Charentes, Pays de la Loire) et 2 départements (8 en Deux-Sèvres, 38 en Vendée).
Le bassin versant est un territoire rural avec une population de près de 40 000 habitants.

CARTE 2 Périmètres du SDAGE Loire Bretagne, du Marais poitevin et du SAGE du bassin de la Vendée

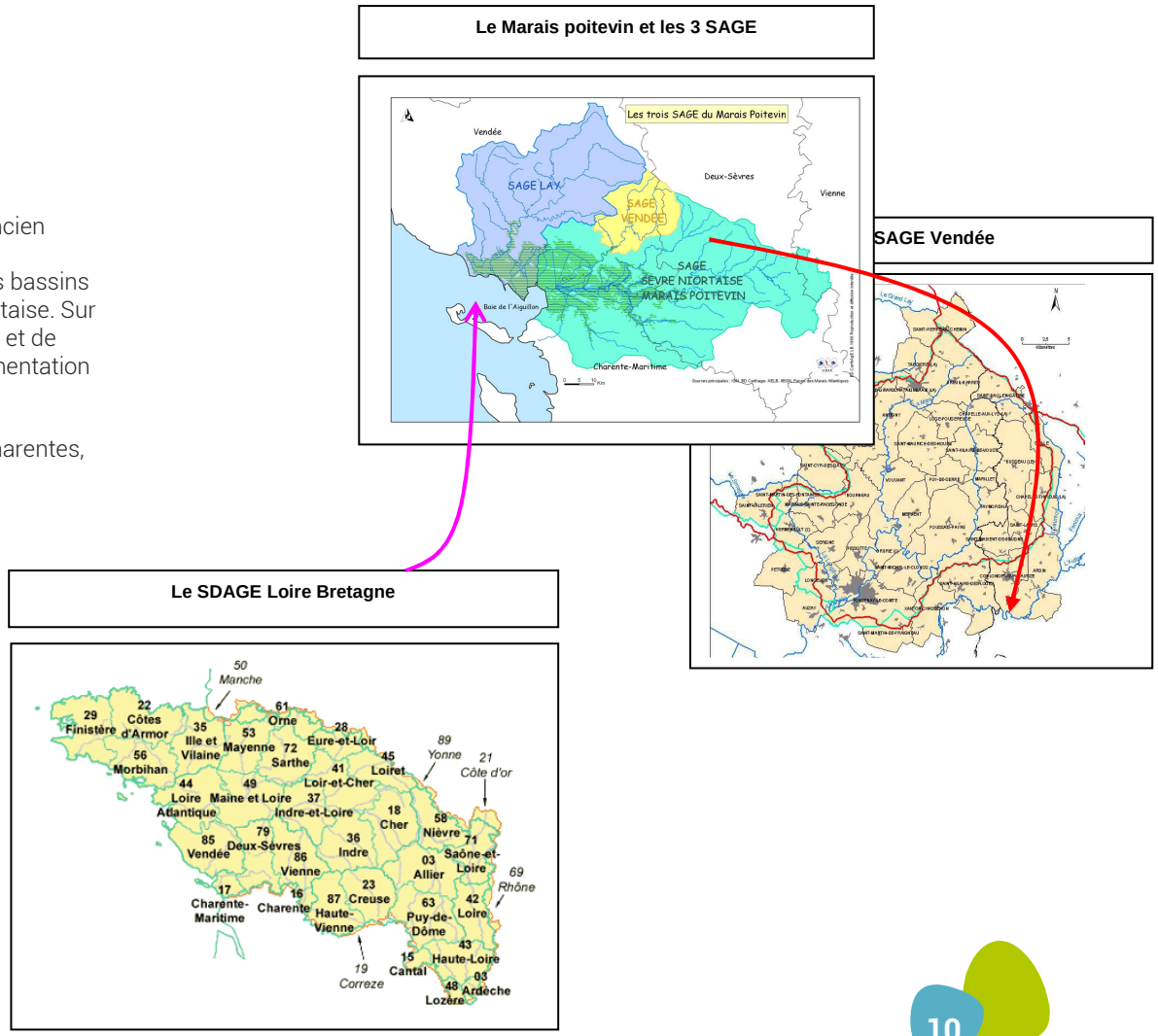

Le contexte socio-économique

Le périmètre du SAGE est un territoire où l'activité agricole reste prépondérante en termes d'occupation de l'espace et de gestion des territoires (cf. CARTE 3).

L'activité agricole regroupe près de 1 200 exploitations.

Sur la partie sud du périmètre, les terres labourables occupent près de 75 % de la surface agricole utile.

L'élevage se concentre principalement sur la partie Nord, bocage (bovins et volailles) et les productions céréalières sur les plaines de la partie méridionale.

Cependant, on peut considérer la tendance suivante : les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses, plus grandes et avec une part des surfaces consacrée aux céréales et oléagineux de plus en plus importante.

Le tissu industriel est globalement peu dense sur ce territoire. Les activités industrielles sont globalement peu consommatrices d'eau.

Les activités touristiques se concentrent autour des retenues du complexe hydraulique et de la forêt de Mervent.

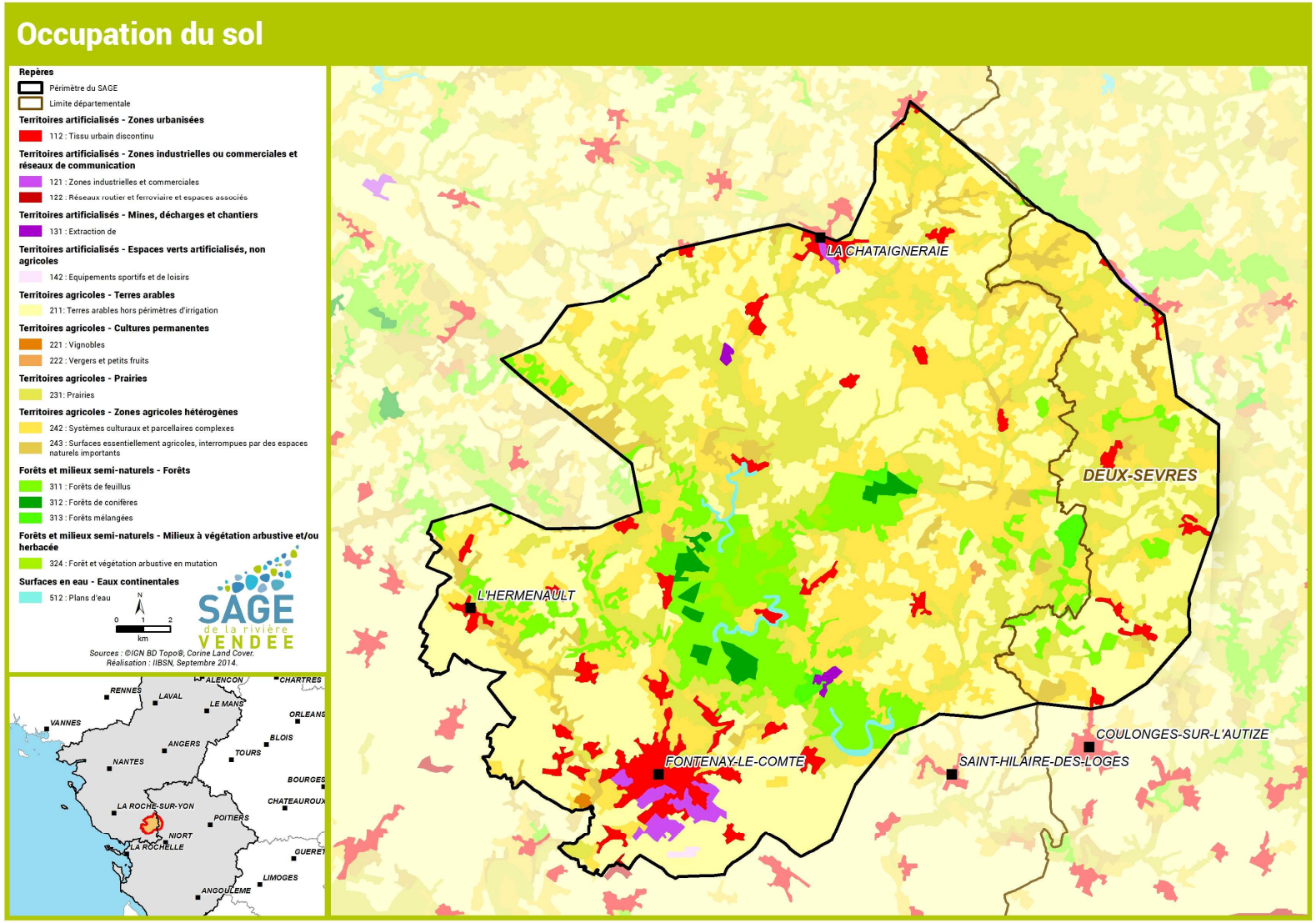

CARTE 3 Occupation du sol

II Commission Locale de l'Eau : organisation et animation

Organisation

La Commission Locale de l'Eau est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions. En ce sens, elle :

- organise le suivi du SAGE,
- promeut et vulgarise les mesures et dispositions préconisées dans le SAGE par une communication adaptée,
- facilite les adaptations et les révisions ultérieures.

Le suivi de l'application du SAGE est effectué grâce à un tableau de bord validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE).
Les missions de la CLE sont l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée. La CLE est également consultée pour information ou avis dans le cadre de différentes procédures réglementaires ou partenariales.

La Commission Locale de l'Eau confie son secrétariat ainsi que la maîtrise d'ouvrages des études et analyses nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre, au suivi ou à la révision du SAGE à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN). A ce titre, l'IIBSN met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée a acté au sein de ses règles de fonctionnement, le 29 octobre 2010, les moyens que la structure porteuse lui met à disposition.

Aussi, l'Institution comprend dans son organisation une cellule dénommée « cellule SAGE ». Cette cellule regroupe le personnel lié à l'animation des deux SAGE : SAGE Vendée et SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin.
Elle comprend notamment un animateur spécifique pour chacun des SAGE. D'autres agents peuvent être rattachés en totalité ou pour partie à cette cellule :

- Un poste de secrétariat
- Un poste de cartographe
- Un poste d'hydrogéologue.

Du fait de cette organisation, les thématiques d'intervention sont réparties entre ces personnes ressources.

Aussi, l'animatrice du SAGE Vendée peut être amenée à suivre des dossiers thématiques qui concernent l'ensemble du périmètre de l'IIBSN. Cette répartition des tâches permet une mutualisation des moyens en interne.

Missions d'animation

Cette mission est assurée en régie par l'IIBSN. Un poste d'ingénieur a été spécialement créé à cet effet. Les missions principales sont les suivantes :

- Suivi des études générales et particulières se rapportant à l'élaboration du SAGE (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, encadrement de personnels contractuels et de stagiaires),
- Animation des réunions de la Commission Locale de l'Eau (préparation des dossiers, exposés, compte-rendus, …),
- Animation des réunions thématiques et géographiques du SAGE (idem),
- Suivi des dossiers portés par d'autres maîtres d'ouvrages (assainissement, urbanisme, agriculture, milieux aquatiques, …*études et travaux*),
- Participation aux travaux de la commission de coordination des 3 SAGE(s) du Marais poitevin ou conférence des CLE - EPMP,
- A terme, suivi des mesures du SAGE (indicateurs, tableau de bord, …).

Fonctionnement de la CLE

Présidence de la Commission Locale de l'Eau

M Jean-Claude RICHARD
Fonctions :

- Maire de Damvix (85),
- Président du Syndicat Mixte Marais poitevin Bassin Vendée Sèvre Autize (SMMPBVSA),
- Président de la communauté de communes Vendée Sèvre Autize

Structure porteuse

Mme Laure THEUNISSEN, animatrice du SAGE Vendée
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Cellule animation SAGE
Secrétariat •
Maison du département
CS 58880 79028 NIORT cedex Téléphone : 05 49 78 02 60
Courriel : laure.theunissen@sevre-niortaise.fr

Composition de la CLE

L'arrêté préfectoral de composition de la CLE a été signé par le préfet coordonnateur le 6 septembre 2010. Depuis, plusieurs arrêtés modificatifs ont permis la mise à jour de la composition :

- Arrêté préfectoral du 16 juin 2009 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Vendée
- Arrêté du 24 octobre 2008 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Vendée
- Arrêté du 3 octobre 2008 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Vendée

Et sur l'année 2014 :

- Arrêté préfectoral du 27 août 2014 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Vendée (disponible sur gest'eau : http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2014-08-27_ap_modificationcle_sagevendee.pdf

Suite aux élections municipales de l'année 2014, la composition de la CLE a été modifiée. **C'est près de la moitié des élus qui est renouvelée.** De plus, suite au désistement de Sèvre environnement, l'association Vendée Nature Environnement intègre la CLE.

CLE_VND _college	Organisme	Nb de représentants
Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres		3
Association des Maires de Vendée		11
Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte		1
Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie		1
Communauté de communes Vendée Sèvre Autise		1
Conseil Général de la Vendée		2
Conseil Général des Deux-Sèvres		1
Conseil Régional de Poitou-Charentes		1
Conseil Régional des Pays de la Loire		1
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise		1
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la Forêt de MERVENT		1
Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée (SICRV)		1
Syndicat mixte du Marais poitevin - bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autises		1
Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin		1
Syndicat mixte Vendée Eau		1
Collège des élus		28
AAPPMA Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent		1
Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie (AVQV)		1
Canoe Kayak Fontenay		1
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage		1
Chambre d'Agriculture de la Vendée		1
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres		1
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée		1
Chambre départementale des Métiers de la Vendée		1
Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		1
Kléber Moreau		1
Ligue pour la Protection des Oiseaux		1
Vendée Nature Environnement		1
Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Vendée		1
UFC Que Choisir		1
Collèges des usagers		14
Agence de l'Eau Loire Bretagne		1
Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire		1
DDT des Deux-Sèvres		1
DDTM de Vendée		2

DREAL Pays de la Loire	1
DREAL Poitou-Charentes	1
Etablissement Public du Marais Poitevin	1
Office National des Forêts Centre Ouest Auvergne Limousin Agence régionale Pays-de-la-Loire	1
ONEMA Délégation interrégionale de Bretagne, Pays de Loire	1
Préfecture de la Région Centre	1
Préfecture de la Région Poitou-Charentes	1
Préfecture de la Vendée	1
Préfecture des Deux-Sèvres	1
Collège de l'Etat et de ses établissements publics	14

Figure 1.Composition de la CLE du SAGE Vendée : répartition entre collèges

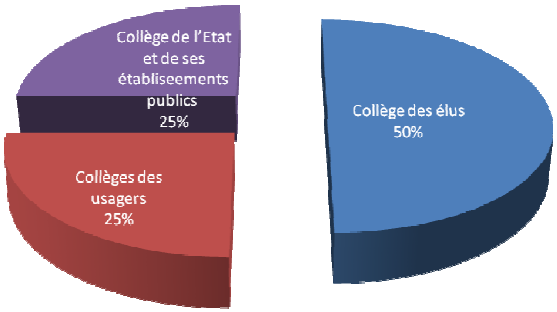

Les objectifs et contenu du SAGE Vendée

Les enjeux prioritaires

L'état des lieux et le diagnostic du territoire du SAGE réalisés en 2003 ont permis d'identifier les principaux enjeux liés à l'eau sur le périmètre du SAGE. Il a ainsi été fait le constat :

- De la nécessité de moderniser la gestion du complexe hydraulique de Mervent ;
- D'une dégradation de la qualité des eaux ;
- D'un important déséquilibre entre besoins et ressources en eau en période d'étiage ;
- De la présence de milieux humides remarquables à inventorier et préserver ;
- De risques d'inondation récurrents qui ne pouvaient être négligés.

A partir de ce diagnostic de territoire, mais aussi de l'objectif d'atteinte du « bon état des eaux » en 2015 fixé par la Directive cadre européenne et de la prise en compte des 7 objectifs vitaux retenus dans le SDAGE Loire Bretagne 1996, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée s'est fixée 6 grands objectifs. Parmi ces objectifs, un certain nombre de seuils qualitatifs et quantitatifs ont ainsi notamment été retenus pour les eaux présentent sur son territoire.

Les six objectifs du SAGE Vendée

Les 6 objectifs du SAGE Vendée sont ensuite eux-mêmes déclinés en 44 mesures, 153 dispositions et 14 articles du règlement **destinés à faciliter l'atteinte** de ces seuils.

- Objectif 1 Assurer la répartition équilibrée de la ressource et optimiser la gestion hydraulique du complexe hydraulique de Mervent
- Objectif 2 Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines
- Objectif 3 Améliorer la gestion globale des crues et des inondations
- Objectif 4 Améliorer la gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Objectif 5 Améliorer la vie piscicole et les milieux aquatiques
- Objectif 6 Information et sensibilisation des acteurs concernés

Le tableau de bord du SAGE

Le tableau de bord du SAGE mis en place pour les deux SAGE portés par l'IIBSN a pour but de suivre la mise en place des dispositions du SAGE.
Il s'agit encore de compiler la donnée existante.
Les cartes suivantes **(présentation non exhaustive)** ont été établies sur **l'année 2014** et viennent illustrer dans un premier temps chacun des objectifs du SAGE. Ce sont soient des éléments d'état des lieux mis à jour soient des indicateurs permettant de suivre l'évolution du milieu. Elles viennent compléter les cartes déjà présentées sur l'année 2013.
Ces éléments sont disponibles, par ailleurs, pour consultation.
Il est à noter que pour certaines des mises à jour sont disponibles notamment avec un zoom sur le périmètre du SAGE Vendée (et notamment en reprenant la charte graphique du SAGE).

Objectif 1

Pas de carte illustrative

Objectif 2 volet quantité

CARTE 4 Volumes déclarés à l'AELB pour usage irrigation, toutes ressources confondues

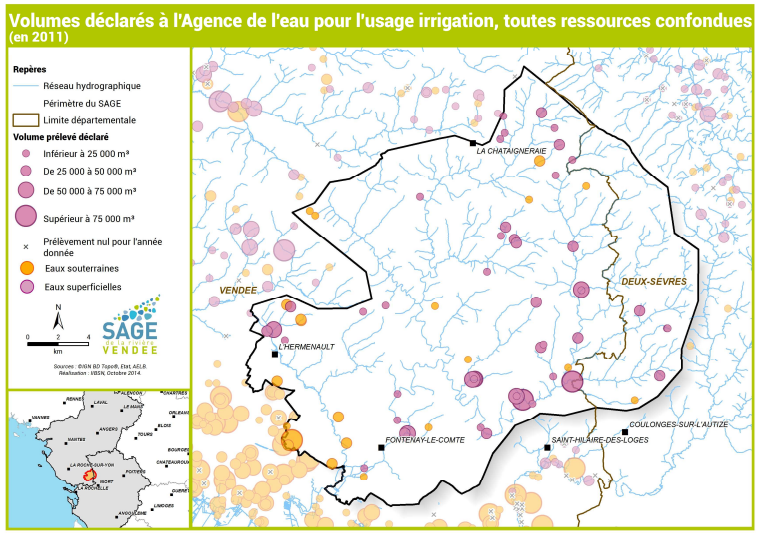

CARTE 5 Volumes utiles des réserves de substitution

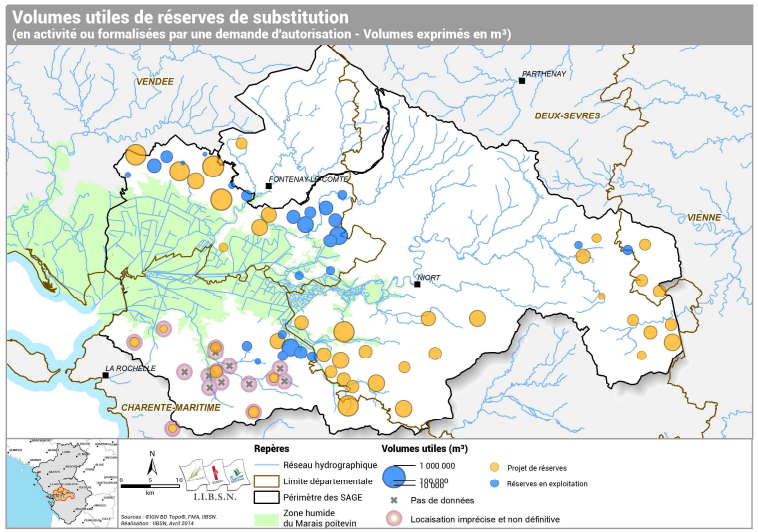

Objectif 3 inondations

CARTE 6 Connaissance du phénomène inondation (contribution dans le cadre du SRCE Pays de la Loire)

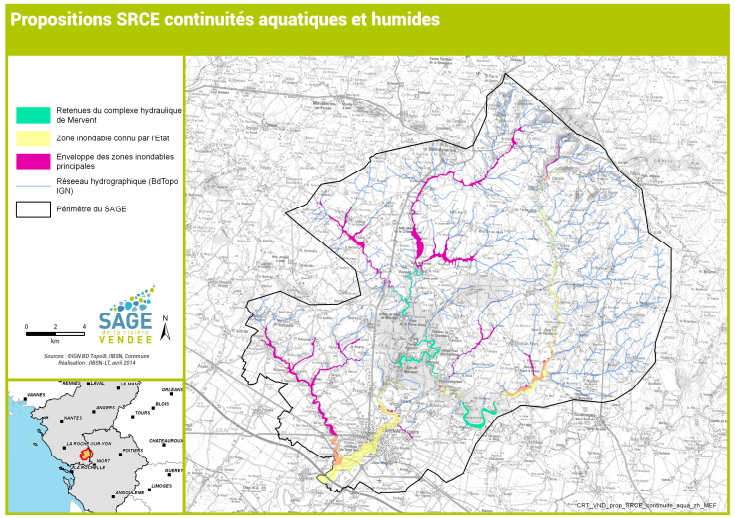

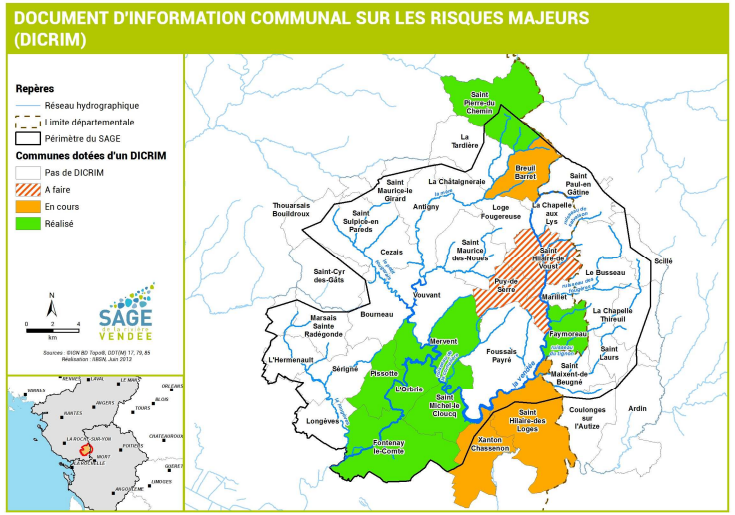

CARTE 7 DICRIM

Objectif 4Volet qualité

CARTE 8 Evolution de la qualité de l'eau sur les paramètres Nitrates, Proliférations végétales, matières azotées, MOOX, matières phosphorées entre 2007 et 2011 (périmètre SAGE Vendée)

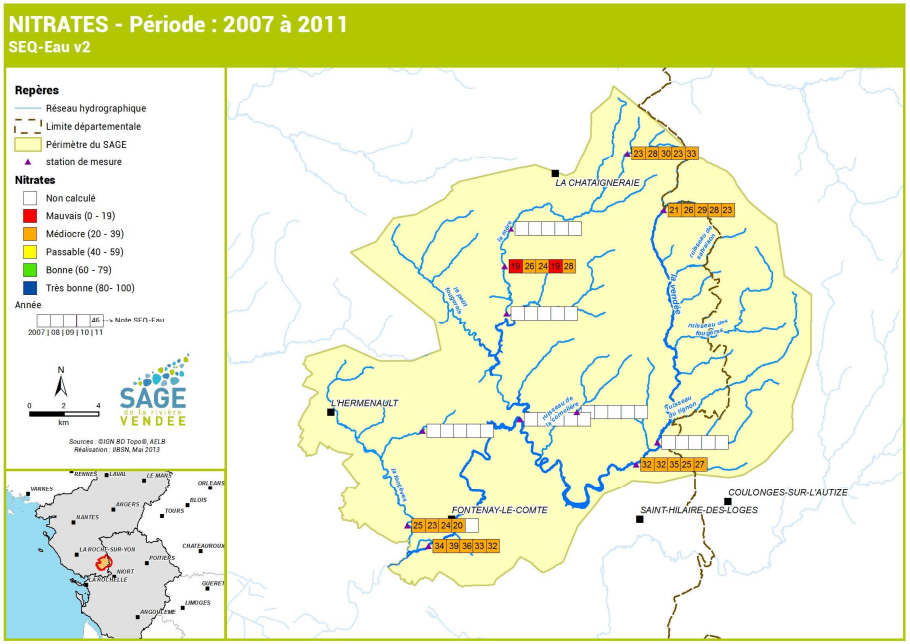

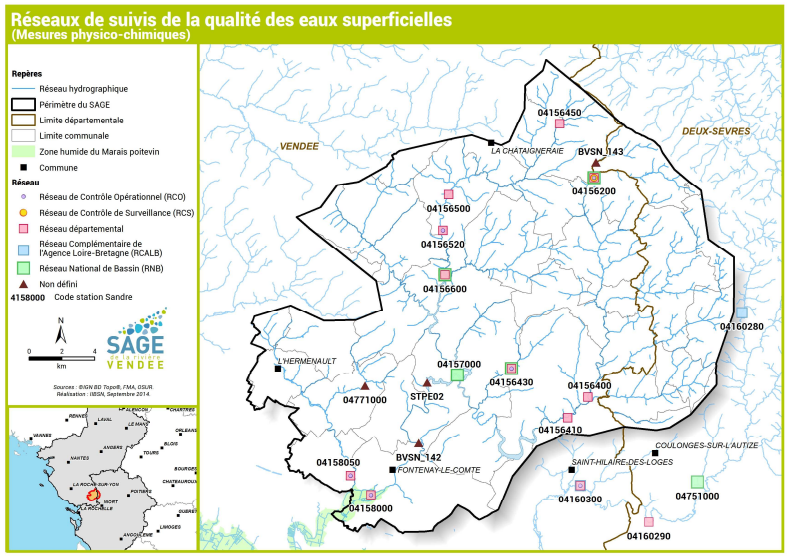

CARTE 9 Réseaux de suivi de la qualité des eaux superficielles

CARTE 10 Points de suivi de la qualité des eaux

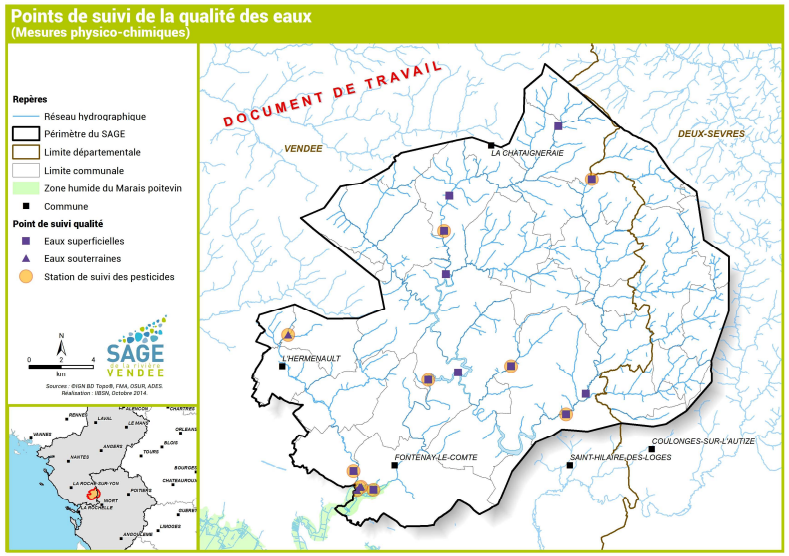

Objectif 5 milieux aquatiques et zones humides

CARTE 11 Points de suivi piscicoles connus depuis 1965

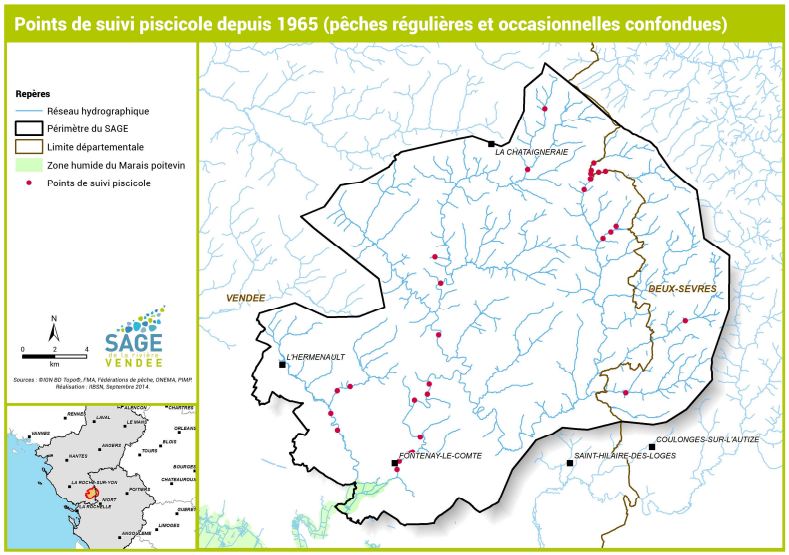

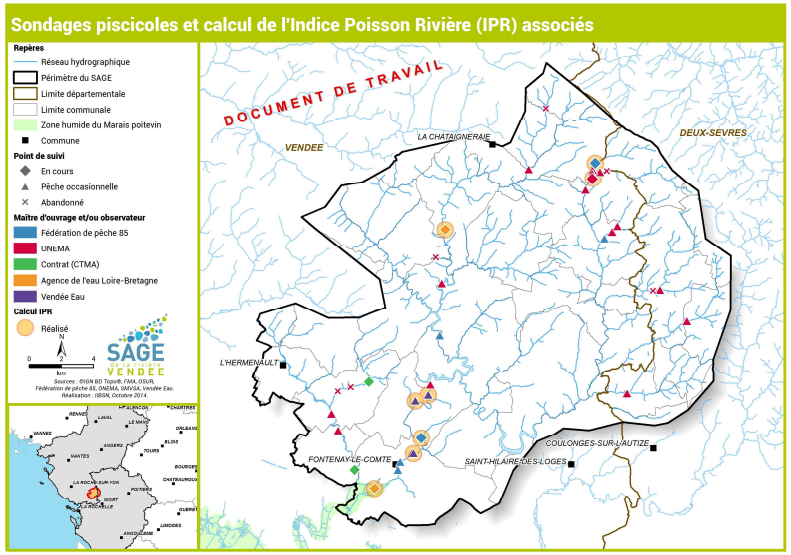

CARTE 12 Sondages piscicoles et calcul de l'IPR associés